

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le samedi 15 avril 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 07 avril 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Carole LAVAL – Monsieur Aäli HAMDANI – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Anthony BLOYET - Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI - Madame Françoise OLIVE, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER à Madame Carole LAVAL – Monsieur Pierre ESTRYPEAU à Monsieur Benjamin HUC – Madame Christel RIVIERE à Monsieur Cédric MAUREL.

Absent excusé :

Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Madame Elisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ - Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

Secrétaire de séance : Madame Alexia SANCHEZ.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire et Madame Patricia MEESEMAN, Responsable du service des Finances.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 3

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 12 heures 20 et procède à l'appel.

2023-37 FINANCES : Budget primitif 2023 – Budget principal de la Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE				
Votants : 17	Abstentions : 0	Exprimés : 17	Pour : 17	Contre : 0

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions de préparation du budget primitif 2023 de la Commune en rappelant le débat d'orientation budgétaire de la séance du conseil municipal du 29 mars 2023.

Les enveloppes budgétaires 2023 tiennent compte des volontés de la municipalité de maintenir une qualité et une continuité sur service public auprès des Bessiérains. Elles intègrent également les besoins des agents, tout en respectant les capacités financières de la commune.

Dans la section de fonctionnement, les charges ont été évaluées en considérant la conjoncture économique actuelle et le contexte financier. L'inflation a donc été provisionnée.

Sur le chapitre 012, charges de personnels, les enveloppes ont été définies en tenant compte des paramètres (cotisation, GVT, recrutement, départ retraite, évolution de carrière, ...) pouvant impacter le budget.

Les prévisions budgétaires ont été étudiées au plus près des besoins, afin de présenter un budget précis.

Monsieur le Maire présente le Budget comme suit :

BP COMMUNE 2023 – Proposition nouvelle

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
O11	Charges à caractère général	1 546 000,00 €	O13	Atténuation de charges	100 000,00 €
O12	Charges de personnel	3 250 100,00 €	70	Produit des services	321 500,00 €
O14	Atténuation de produit	60 000,00 €	73	Impôts et taxes	3 649 499,00 €
O42	Dotations aux amortissements	200 000,00 €	74	Dotations Etat	1 450 470,00 €
65	Autres charges de gestion courante	591 519,00 €	75	Autres produits de gestion courante	55 000,00 €
66	Intérêts de la dette et ICNE	100 000,00 €	777	Quote-part des subventions	50 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	24 300,00 €	76	Produits financiers	32,00 €
O22	Dépenses imprévues 7.5% des dep réelles	177 454,10 €	77	Produits exceptionnels	5 500,00 €
68	Provisions	400 000,00 €	722/042	Travaux en régie	40 000,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	0,00 €	002	Excédent fonct 1677372,10- Aff* 1068 :1000000	677 372,10 €
TOTAL		6 349 373,10 €	TOTAL		6 349 373,10 €

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
OO1	Déficit d'investissement	0,00 €	OO1	Excédent d'investissement	532 500,06 €
O20	Dépenses imprévues 7.5% max	245 067,80 €	O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
RAR	Restes à réaliser dépenses	377 748,89 €	RAR	Restes à réaliser recettes	593 342,64 €
16	Remboursement du capital de la dette	227 221,00 €	10	FCTVA/TAXE AMENAGEMENT	50 000,00 €
21	Somme disponible aux investissements	4 959 650,00 €	1068	Affectation du résultat	1 000 000,00 €
139	Quote-part des subventions	50 000,00 €	13	Subventions obtenues	180 569,00 €
O40	Intégration des travaux en régie	40 000,00 €	O40-O41	Dotations aux amortissements	200 000 €
O41	Intégration frais d'études	339 000,00 €	O41/2031	Intégration frais d'études	339 000,00 €
			16	Emprunt long terme	1 825 036,00 €
			16	Emprunts avance subvention FCTVA	1 518 239,99 €
TOTAL		6 238 687,69 €	TOTAL		6 238 687,69 €

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget principal de la Commune comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
 les formalités de publicité ayant été effectuées
 le :
 et la délibération ayant été reçue en Préfecture
 le :